

## REGLEMENT DES EPREUVES

**ART. 1- ORGANISATION** : Les foulées du Saumur-Champigny sont organisées par le comité d'organisation des foulées du Saumur-Champigny. Le Club d'Athlétisme du Pays Saumurois est le support technique de l'épreuve.

**ART. 2 - PARCOURS** : Les 9km, 17km et le troglo-trail (35 km) sont des parcours vallonnés et variés : Bitume et surtout chemins au cœur du vignoble. Ils permettent la découverte de châteaux, de caves et domaines viticoles avec dégustations en tous genres et animations musicales. Le Troglo-Trail, long de 35 km est un parcours plus exigeant qui nécessite un entraînement préalable. Il relie les 9 communes de l'AOC Saumur-Champigny.

**BALISAGE** : Tous les kms sont indiqués sur le 9 et le 17 km. Sur le trail, parcours fléché par panneaux en forme de bouteilles et rubalises. **ACCOMPAGNATEURS** : tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits sur le parcours (exceptés les organisateurs ou autres habilités)

**ART. 3 - PARTICIPANTS** : Epreuves ouvertes aux femmes et aux hommes des catégories suivantes : 9km : cadets, juniors, seniors, vétérans / 17 km : juniors, seniors, vétérans / Troglo-Trail 35km individuel : seniors, vétérans / 35 km en relais : juniors, seniors, vétérans.

**ART.4 – SPORTS ADAPTÉS** : les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s des sports adaptés.

**ART. 5 - MARCHE NORDIQUE** : deux épreuves **NON CHRONOMÉTRÉES** de 9 et 17 km seront organisées sur le même parcours que les épreuves de course à pied et ouvertes à tous. Le départ sera donné en différé. L'allure sera sportive mais libre, aucun classement n'est prévu et la présentation d'un certificat médical ne sera pas nécessaire. Par contre, chaque participant(e) devra venir retirer son dossard à l'avance et **DEVRA ETRE ÉQUIPÉ DE SES PROPRES BÂTONS**.

**ART.6 : TROGLO-TRAIL EN RELAIS** : Le passage de témoin se situera à Turquant au lieu-dit "La Grande Vignole". Pour être pris en compte valablement, le 2ème relayeur devra franchir la ligne d'arrivée avec l'objet-témoin que lui aura transmis à cet endroit par le 1er relayeur. Chaque concurrent s'organise par ses propres moyens pour se rendre sur le site de la Grande Vignole et pour en revenir. Un covoiturage pourra éventuellement s'organiser au plus tard la veille de la course.

**ART. 7 : ENGAGEMENTS** : inscriptions de préférence en ligne sur [www.saumur-champigny.com](http://www.saumur-champigny.com) (paiement sécurisé à partir du 15 mars 2016). Aucune inscription le jour de l'épreuve. Droits d'inscription : 11 € pour le 9 km (course ou marche nordique) ; 13 € pour le 17 km (course ou marche nordique) ; 18 € pour le 35km individuel et 13€ pour chacun des 2 équipiers du 35km en relais. Inscriptions gratuites pour les licencié(e)s FFA49 avant le 15/08/2016. Tarifs identiques pour tous après cette date (cachet de la poste faisant foi).

Sur les droits d'inscription, une dotation de 3000€ sera reversée à une association caritative. Les licencié(e) FFA49 sont invités à se joindre au geste de solidarité en versant 2€ au profit de l'association désignée.

**POUR TOUS, LES TARIFS SERONT MAJORÉS DE 2€ A PARTIR DU 28 AOÛT 2016.**

**ART. 8 - HORAIRES** : départ du trogo-trail 35km (individuel et en relais) à 8h30. Départ du 9km à 9h15 et du 17 km à 9h20. Départ de la marche nordique 9 et 17 km à 9h30. Tous les départs et arrivées sont regroupés au complexe des Ifs, route de chaintres à Varrains.

**ART. 9- DÉGUISEMENTS** : Les coureurs sont fortement invités à se déguiser et à se présenter sur le podium entre 7h30 et 9h00 afin de recevoir leur cadeau de bienvenue et participer au concours de déguisement. Une récompense est prévue pour les 5 plus originaux.

**ART. 10- CERTIFICAT MÉDICAUX** : Les licenciés (es) FFA compétition, FFA santé loisirs option running, FFA pass running, licenciés(es) FFTriathlon compétition, (FSCF, FSGT, UFOLEP) devront obligatoirement fournir une photocopie de leur licence en cours et une pièce d'identité. Les coureurs non-licencié(e)s ou licencié(e)s d'autres fédérations sportives devront joindre un certificat médical de **NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA COURSE À PIED EN COMPÉTITION** (ou de l'athlétisme en compétition) **DATANT DE MOINS D'1 AN** à la date de la course.

**ART. 11 - CONTRÔLES** : des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le directeur de course ainsi que tous les membres de l'équipe médicale de l'épreuve peuvent mettre hors courses tout participant dont l'état de santé leur semble incompatible avec le kilométrage restant à parcourir.

**ART. 12- RAVITAILLEMENTS** : En plus de ceux présents sur les domaines viticoles, les courses proposent des ravitaillements en eau tous les 5 km environ sur les 9 et 17 km. Sur le trail : eau et boisson énergétique tous les 5 km plus deux ravitaillements « solides ». Il est formellement interdit de jeter les gobelets en dehors des zones prévues.

**ART. 13- MATÉRIEL POUR LE TRAIL :** Il est vivement recommandé aux coureurs de disposer du matériel suivant : Un sifflet, une couverture de survie et une trousse de secours contenant 3 pansements et une bande de contention.

**ART. 14 - PÉNALITÉS :** Le classement général intégrera les éventuelles pénalités ou disqualifications données par les commissaires de courses. Il ne pourra pas être remis en cause.

**ART. 15 - ANTI-DOPAGE :** Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur toutes les courses chronométrées.

**ART. 16 - TEMPS LIMITE :** Les participants disposent d'un temps limite pour effectuer le parcours du troglo-trail. Il est fixé à 5 heures. Une barrière de temps est mise en place au lieu-dit "La Grande Vignole" : les coureurs devront être passés à 11h00. Les coureurs disqualifiés pourront rejoindre la ligne d'arrivée dans un bus prévu. L'organisateur ne pourra plus être mis en cause dès lors qu'un coureur aura été disqualifié.

**ART. 17 -CIRCULATION :** Le parcours emprunte ou croise des voies de circulation automobile. Il est de la responsabilité de chacun des coureurs de respecter les règles élémentaires de sécurité lors du passage de celles-ci. Il est conseillé de courir sur le bas-côté gauche des routes.

**ART. 18- DOSSARDS :** Les dossards sont à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une licence, le samedi 10 septembre de 16h à 18h30 et le dimanche 11 À partir de 7h30, au gymnase - terrain des ifs - 49 400 VARRAINS.

**ART.19 - RÉSULTATS :** Les résultats seront affichés à l'arrivée et sur le site [www.saugur-champigny.com](http://www.saugur-champigny.com) dès le lendemain de l'épreuve.

**ART. 20 - RÉCOMPENSES :** Chaque participant recevra une bouteille de Saumur-Champigny à l'arrivée sur présentation de son dossard.

Sont récompensés : Pour le 9 km : les 3 premiers des catégories suivantes (Ca, Ju, Se, VI). / Pour le 17 km : les 5 premiers du classement général ainsi que les 3 premiers des catégories suivantes (Ju, Se, VI, V2, V3 ET V4) lots non cumulables. Le 1er homme et la 1ère femme gagne leur poids en vin de Champigny. Pour le Trail individuel, les 3 premiers des catégories suivantes (Se, V1, V2, V3, V4). Le 1er homme et la 1ère femme gagne également leur poids en vin de Champigny. Pour le trail en relais, seules les 3 premières équipes au scratch seront récompensées. **UNE TOMBOLA** sera organisée par tirage au sort (informatique) des dossards. la liste des gagnants sera dévoilée vers 13h00. Seuls les coureurs présents lors de la remise des prix (classements et tombola) pourront prétendre à leurs lots .

**CHALLENGE DU NOMBRE :** 1 trophée pour le club ou l'entreprise le mieux représenté (sur 9, 17 et 35 km cumulés),

**CONCOURS DÉGUISEMENT :** 1 lot pour chaque déguisé au départ et récompense pour les 5 plus beaux déguisements. **SPORTS ADAPTÉS :** une récompense est prévue pour chaque licencié concerné.

**ART. 21 - ASSURANCES :** Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile auprès de Groupama. Pour l'assurance individuelle accident, les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**ART. 22 - ENGAGEMENT :** Tout engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Tout participant sans dossard engage sa propre responsabilité et sera réputé inconnu de l'organisateur. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ces types de situation.

**ART. 23 - ANNULATION :** Un coureur peut être amené à annuler son inscription dans les seuls cas suivants : blessure, maladie grave, accident de trajet, décès du conjoint, d'un ascendant ou descendant. Il ne pourra prétendre au remboursement intégral de son inscription qu'après avoir adressé sa demande au comité d'organisation des foulées du Saumur-Champigny 49 Rue du Maréchal Leclerc 49400 – Saumur et en y joignant les justificatifs avant le 20 septembre 2016.

**ART. 24 - DROITS À L'IMAGE :** L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En s'inscrivant le coureur abandonne son droit à l'image.

**ART. 25 – 15ÈME ANNIVERSAIRE :** Pour marquer cet événement, le Comité d'Organisation a décidé d'offrir le repas du midi (11 septembre 2016) à tous les concurrents qui ont payé leur inscription aux courses. Les accompagnateurs et licenciés FFA49 inscrits avant le 15/08 pourront se joindre aux agapes moyennant une participation de 10€ par personne. L'inscription préalable est obligatoire pour tous.